



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC8-5-99

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA VILLE DE VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
: M. GIL Philippe
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA VILLE DE VALENCE D'AGEN

Par la politique des contrats Bourgs-centre lancée en 2017, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie dont le maillage participe fortement au rééquilibrage territorial régional.

Depuis, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires pour répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie adopté en décembre 2021, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Ainsi, le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de Valence d'Agen de 1ère génération, approuvé le 27/05/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant vise à organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne (82), la Communauté de Communes des Deux Rives, le PETR Garonne Quercy Gascogne, la Commune de Valence d'Agen en y associant les services de l'État et les autres partenaires.)

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Valence d'Agen, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants., notamment dans les domaines suivants :

- le développement de l'offre d'habitat ;
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Sur le plan opérationnel, le contrat Bourg Centre de la Ville de Valence d'Agen s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : offrir un cadre de vie de qualité,
- Axe stratégique 2 : renforcer l'attractivité économique et touristique,
- Axe stratégique 3 : animer la vie locale et consolider l'offre de services.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » s'inscrit également en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne dont il est un sous-ensemble.

Le Président propose donc :

- d'approuver l'avenant au Contrat bourg-centre de Valence d'Agen,
- de l'autoriser ou son représentant à signer l'avenant au Contrat bourg-centre de Valence d'Agen.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération N° 2019-05-06 du Conseil Municipal de Valence d'Agen du 27 mai 2019, approuvant le Contrat Bourg-Centre,

Vu la délibération N° 2024-06-21-84 du Conseil Municipal de Valence d'Agen du 20 juin 2024, approuvant l'avenant au Contrat Bourg-Centre,

Vu le projet d'avenant au Contrat Bourg-Centre de la Ville de Valence d'Agen.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver l'avenant au Contrat bourg-centre de Valence d'Agen,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant au Contrat bourg-centre de Valence d'Agen.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Guy MERIEL


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUIL 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIL 2024

AR Préfecture

Signature de l'Avenant au Contrat Bourg-Centre de la Ville de Valence d'Agen

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-2024CC8_5_99-DE

Numéro d'acte : 2024CC8_5_99

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2024CC8-5-99 Signature de l'Avenant au Contrat Bourg-Centre de la Ville de Valence d'Agen.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2024CC8-5-99 Contrat Bourg centre Valence- AVENANT -2022-2028-vf.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 14:35:50

Date de réception de l'AR : 09/07/2024 14:36:13